J'ai le plaisir de vous informer que le Conseil municipal se réunira en l'Hôtel de Ville – salle du Conseil – ***le 1er octobre 2025 à 20 heures 00***, et vous prie de bien vouloir assister à cette réunion.

Le 1er Adjoint,

MAIRIE DE SERIGNAN
R.F.
34 HERAULT 9

URBANISME

1. Avis sur le P.L.U. arrêté de la commune de Villeneuve-les-Béziers
2. ÉCOQUARTIER « GARENQUE » – SÉRIGNAN (34) – Rapport définitif du 12 juillet 2025 du commissaire enquêteur émettant un avis défavorable sur le projet – Délibération motivée de réitération de la demande de déclaration d'utilité publique et d'autorisation environnementale du projet de la ZAC "Garenque", en application de l'article L.123-16 du Code de l'environnement
3. ÉCOQUARTIER « GARENQUE » – SÉRIGNAN (34) – Délibération motivée valant déclaration de projet au titre de l'article 126-1 du Code de l'environnement
4. Baux de sous-location aux médecins s'installant dans la Maison de Santé
5. Maison de Santé – Baux de sous-location des cabinets médicaux

QUESTIONS DIVERSES

RAPPEL

Accès aux dossiers préparatoires et aux projets de contrats : ces documents sont consultables en Mairie durant les 2 jours précédant la séance et le jour de la séance du Conseil Municipal. Dans l'hypothèse où le quorum ne serait pas atteint lors de ce Conseil, un second Conseil serait organisé le 08 octobre 2025 à 20 heures 00 avec le même ordre du jour en l'Hôtel de Ville. Cette convocation et les documents qui l'accompagnent resteraient valables pour cet éventuel Conseil.